

Plaidoyers pour des églises ouvertes

CHRISTIAN LAPORTE Publié le vendredi 22 avril 2016 à 07h30 - Mis à jour le vendredi 22 avril 2016 à 07h31



Comme l'a révélé "La Libre" pendant la Semaine sainte, le Vicariat de Bruxelles entend parachever la réorganisation de l'Église catholique en unités pastorales.

Un projet lancé par Mgr De Kesel lorsqu'il était l'évêque de la région et repris depuis lors par Mgr Kockerols. Des chrétiens de base regroupés notamment au sein des Amis des églises sont inquiets face au plan annoncé de fusion des paroisses - ils parlent d'une réduction de 108 à 25 paroisses francophones - et à la centralisation des activités culturelles et paroissiales dans une ou deux églises par Unité pastorale, ce qui menacera les autres à terme.

Des chrétiens plus interconnectés

Question de montrer que ce n'est pas le meilleur choix, ils ont organisé le week-end dernier un symposium sur l'avenir des églises à Bruxelles. Leur conclusion ? Il faut opter résolument pour une troisième voie. Ainsi *"l'avenir n'est ni dans des paroisses en vase clos, ni dans des paroisses fusionnées mais autour du principe 'un clocher, un curé, une communauté au cœur de nos quartiers et des clochers, des curés, des communautés largement et librement interconnectées au cœur de la cité'. Il faut une dynamique non plus de la fusion mais de la communion, non plus de l'auto-réduction mais de la multiplication, non plus de la terre brûlée mais de l'extension..."* Véronique Hargot, déjà en première ligne dans la bataille de Ste-Catherine, a resitué la question de l'avenir des églises dans leur cadre canonique, historique et pastoral, en regrettant *"un scénario en termes de repli et d'auto-réduction, d'éloignement, contraire à la dynamique de l'Évangile de la multiplication, de croissance et de proximité"*. Chiffres à l'appui, elle s'est voulue optimiste : les 250 prêtres actifs à Bruxelles selon le Vicariat sont bien nécessaires pour assumer le retour du religieux et les indices d'un christianisme vivant alors que le coût des églises est proportionnellement faible en regard des budgets communaux et régionaux, etc.

Le juriste et canoniste Frank Judo a lui rappelé que *"le seul critère d'existence d'une paroisse en droit canon est son existence et le bien des âmes"*. Et donc ni son accessibilité ni son nombre de participants à la messe du dimanche ni la fréquence du culte. M.Judo s'est aussi demandé si l'adoption du terme paroisse pour signifier désormais l'Unité pastorale peut être dissocié de ses

conséquences juridiques. Pour lui, il n'engage pas la fusion des fabriques d'églises pour autant que les églises paroissiales existent. La fusion juridique des paroisses impliquerait la fusion des fabriques d'églises et du patrimoine de chacune d'elles avec les questions délicates des dons et de legs destinés à telle ou telle paroisse. Caroline Sägesser de l'Observatoire des Religions et de la Laïcité (ULB) s'est penchée sur les aspects organisationnels de la question.

Un hara-kiri budgétaire ?

Selon la chercheuse, l'Eglise n'épuise pas toutes les possibilités budgétaires réservées pour le financement des ministres du culte d'autant que chaque année elle en réduit les demandes. Avec le risque qu'à terme, il ne soit plus tenu compte du budget hypothétique mais des dépenses réelles pour l'établissement du budget. Et le jour où les unités pastorales deviendront officiellement des paroisses, que les anciennes paroisses seront supprimées, une diminution du cadre (déjà occupé que moins de moitié) suivrait. Et pour le logement, il n'y aurait plus qu'un presbytère (ou indemnité correspondante) par paroisse.

Rens. : www.avenirdeseglisesdebruxelles.be